ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2025/2026

Madame, Monsieur, Chères familles,

La rentrée 2025-2026 du service d'accueil périscolaire sera toujours assurée par le Jodie GARRY et Sandrine CANONNE. L'encadrement reste assuré par notre partenaire historique l'AEJ de St Rémy en Rollat avec sa directrice Morgane VEREZ.

Afin de respecter la règlementation liée à l'encadrement en vigueur et de préserver la qualité pédagogique de la structure **l'accueil du mercredi** sera de nouveau organisé dans ses locaux de St Rémy en Rollat par l'AEJ qui assure également l'accueil des enfants de Charmeil pendant les vacances scolaires.

Au cours de son conseil municipal du 9 juillet la municipalité a décidé de maintenir la participation des familles à compter du 1 septembre 2025 en actualisant les tranches d'impositions :

à l'heure débutée	**Charmeillais**	**Extérieurs**
Jusqu'à 11 498€	0,77 €	1,10 €
11 499 € à 29 315 €	1,05 €	1,38 €
29 316 € à 47 899 €	1,32 €	1,65 €
47 900 € à 83 823 €	1,60 €	2,05 €
Au-delà de 83 823 €	2,16 €	2,48 €

Application d'un demi-tarif à partir du 2^{éme} enfant du foyer et des suivants

L'accueil de votre enfant est soumis à une **inscription préalable et obligatoire** validée par le retour du règlement intérieur dûment accepté et des fiches famille et de fréquentation **au plus tard le 25 août 2025**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,

MAIRIE DE CHARMEIL 03110

F. GONZALES